

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 02 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAFOREST, Maire.

Présents : Mmes & Mrs LAFOREST – LE MOUËL – ANDRÉ – DROUIN – LEDOUX – LAHITTE – MANNAPIN – FERREIRA – CARRASCO – PAPILLON – PORNON – WARUSFEL – MARCHAND.

Absent (s) (es) : Mme GRUYÈRE – Mrs PARIS – NEUSCHWANDER

Absent (s) (es) excusé (s) (es) : Mmes BROUILLARD – DEJEAN-TRONQUET – M. DE KERPEL

Pouvoirs : M. DE KERPEL à M. LE MOUËL
Mme DEJEAN-TRONQUET à Mme LEDOUX
Mme BROUILLARD à Mme ANDRÉ

Mme MANNAPIN a été nommée *secrétaire de séance*.

Délibération N° 09 / 2025 : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **DE MAINTENIR** les taux fiscaux, pour l'année 2025, tels qu'ils apparaissent dans le tableau.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.
- ✓ **DE JOINDRE** au contrôle de légalité mais également à la Direction Générale des Finances Publiques (D.G.F.I.P.) l'état 1259 complété.

Délibération N° 10 / 2025 : BUDGET PRIMITIF 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 14 (M. LAFOREST, M. LE MOUËL, M. DROUIN, Mme ANDRÉ, M. DE KERPEL, Mme LEDOUX, M. PARIS, Mme DEJEAN-TRONQUET, Mme MANNAPIN, Mme BROUILLARD, M. LAHITTE, Mme FERREIRA, Mme PAPILLON, Mme MARCHAND), Abstention : 2, (M. CARRASCO, M. PORNON) Contre : 0), décide :

- ✓ **D'ADOPTER** le budget primitif 2025 présenté.
- ✓ **D'ADOPTER** le régime des provisions budgétaires au lieu du régime des provisions semi-budgétaires ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 11 / 2025 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'ARRÊTER** la liste des subventions 2025 ;
- ✓ **DE MENTIONNER** que les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 du budget primitif 2025 ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 11 / 2025 : C.C. THELLOISE : RAPPORT TRIENNAL SUR L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'APPROUVER** le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération N° 12 / 2025 : CIMETIÈRE : TARIFS CAVURNES

- ✓ **D'APPROUVER** les tarifs proposés :
 - 15 ans : 1 000 € ;
 - 30 ans : 1 500 €.
- ✓ **D'ENREGISTRER** la location des cavurnes à l'article comptable 70311.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait le vendredi 4 avril 2025
Le Maire,
Guy LAFOREST

